



**VOLONNE** 3ème édition

# NOCTURNE DES 2 TOURS

**Départ 21H30**  
Place de la Mairie

**Samedi 07 JUILLET 2018**

INSCRIPTION EN LIGNE  
[WWW.COURIRENFRANCE.COM](http://WWW.COURIRENFRANCE.COM)

## 10,4KM

LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE

Une marche à allure libre de 4km est proposée. Départ: 19h45

Les inscriptions sont limitées à 250 coureurs

[www.lanocturnevolonnaise.fr](http://www.lanocturnevolonnaise.fr)



Règlement 2018

**Art.1 Organisation :**

Déclic04 organise le samedi 07 juillet 2018 la **3ème édition nocturne Des 2 Tours** sur la commune de Volonne – 04200. Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés). **Nocturne de 10,4km. La lampe frontale est obligatoire**  
**Heure du départ 21H30 sur la place la place de la Mairie.** Les catégories d'âges sont de 1938 à 2001. Une marche de 4km est proposée est non chronométrée. Heure départ: 8h00. Une participation de 3€ sera demandée.

**Art.2 Inscriptions & Dossards :**

Les inscriptions sont prises uniquement par courrier ou Internet. Par courrier avant le 05 juillet à: AS DECLIC 04 – 14 Montée des Oliviers - 04160 l'Escale. établir le chèque à l'ordre de Déclic 04.  
Par Internet: [www.couirenfrance.com](http://www.couirenfrance.com). Pour plus d'infos: rendez vous sur le site: [www.lanocturnevolonnaise.fr](http://www.lanocturnevolonnaise.fr)  
La remise du dossard s'effectuera le jour de la course de **17h30 à 21H15** à la salle des fêtes de Volonne. **\*Se munir d'épingles et d'une bonne lampe frontale avec piles.**  
**\*Le temps maximum de course est de 2 heures; au delà arrêt du chrono.**

**Art.3 Sécurité - assistance - assurance :**

**Sécurité - assistance - assurance :** Une liaison téléphonique sera mise en place avec postes de secours au départ, sur certain endroit stratégique du parcours et arrivée. Une équipe de secouriste, un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. **Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition – Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, FSCF ou RAO** sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserverons ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

**Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur.**

**Ravitaillements** prévus sur le parcours et à l'arrivée. Douches et WC. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou l'horaire du départ en fonction des conditions climatiques et maintient la manifestation. \*Ne prenez pas de risque avec votre santé et votre sécurité.

**Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :**

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévus par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

**Art.6 Parcours :**

Les renseignements techniques auprès de Marc Bévillacqua. Tél: 06 80 02 26 23 ou par Mail: [tcdeclic04@gmail.com](mailto:tcdeclic04@gmail.com)

**Art.7 Engagement moral des coureurs :**

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par les organisateurs.

**Art.8 Classements et récompenses :**

Dotations à tous. seront récompensés : La 1ère première et le 1er premier au scratch, Coupes ou lots divers aux 4 premiers de chaque catégorie (H et F) Challenge du nombre pour le club le plus représenté. La remise des récompenses s'effectuera à partir de 23h15. Divers lots.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Samedi 07 Juillet 2018 ---- 3ème Nocturne Des 2 Tours

À retourner accompagner du règlement à l'ordre de DECLIC 04 à l'adresse suivante:  
Courir en France.com – 10 rue les Roselières – 13220 Châteauneuf les Martigues  
Tél : **06 80 02 26 23**

Inscription en ligne [www.couirenfrance.com](http://www.couirenfrance.com) ou infos [www.lanocturnevolonnaise.fr](http://www.lanocturnevolonnaise.fr)

Course nature 10,4km  Marche de 4km  Cochez la case de votre choix

NOM : ..... Prénom : .....

CLUB.....

Je suis détenteur (trice) d'une licence : FSGT – FFTRI – FSCF - FFA – UFOLEP – RAO

N° de Licence..... : Année de naissance : 19.....

Je ne suis pas détenteur (trice) d'une licence sportive (je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an)

Sexe : H  F

Tarifs d'engagements: 15€ (course)  3€ (marche)

**\*Buffet coureur 5€ et buffet accompagnant (prix unitaire : 6€) - Montant Total :.....€**

Adresse : .....

Code postal.....Ville.....

Tél : .....E.mail : .....

\*Tarif d'engagement: 15€ avant le 6 juillet, **20€ après et sur place (attention les inscriptions seront limitées à 250 coureurs)**, joindre photocopie d'une licence ou copie certifiée conforme du certificat médical datant de moins d'un an. \*Attention : aucun buffet pour les accompagnants ne sera vendu le jour même.

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA. En tant que non licencié (e), je joins le certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an

**Date & signature du concurrent :**

**\* Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de Volonne du 07/07/2018. Catégories d'âges de **1938 à 2001 (inclus)**

A Volonne: Date : .....**Signature des parents**